



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Offre de soins en santé mentale

Question écrite n° 12209

Texte de la question

Mme Julie Delpech appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les difficultés qui touchent sévèrement les établissements de santé mentale en France. Récemment, le cas particulièrement alarmant d'un établissement de santé psychiatrique dans le département de Mme la députée a mis l'accent sur une situation qui touche de nombreux établissements à travers le pays. En effet, la fermeture de lits et d'unités de soins psychiatriques touche de nombreux établissements et appauvrit de ce fait considérablement l'offre de soins en santé mentale. Depuis 2022, 25 % des établissements psychiatriques ont dû réduire leurs capacités de prise en charge de 10 à 30 %. Cette situation va à contresens de la dynamique de besoins en matière de soins en santé mentale. Une personne sur cinq souffrant chaque année de troubles psychiques, cette situation mènera à terme à un surcroisement des structures et à une impossibilité de traitement adéquat. Mme la députée craint que cette situation n'aboutisse à la survenue de drames, avec des patients nécessitant des soins et qui ne pourraient être pris en charge à temps. Cette situation s'est déjà produite à plusieurs reprises en France ces dernières semaines, menant parfois à des situations tragiques. Elle lui demande donc comment il compte remédier à cette situation et quels sont les projets du Gouvernement pour préserver la santé mentale des Français.

Données clés

Auteur : [Mme Julie Delpech](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12209

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 octobre 2023](#), page 9135

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)